

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2025

présenté par
M. Chalumeau

ARTICLE 10

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« en cohérence avec »

les mots :

« conformément à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'être parfaitement alignées sur les réalités de prise en charge médicale du terrain, les décisions de gestion des ressources médicales doivent être conformes à la stratégie médicale du groupement et non seulement en cohérence avec cette dernière.

Tel est l'objectif de cet amendement.